



DEFINITION « US PERSON »

Est considérée comme ayant la nationalité ou la citoyenneté américaine :

- **Tout citoyen des États-Unis** : une personne est présumée citoyen des Etats-Unis dès lors qu'elle possède un passeport américain ou qu'elle est née sur le territoire des Etats-Unis, même lorsqu'un tel lieu de naissance figure sur un passeport d'un autre pays, ou que la personne possède également une autre nationalité ou a sa résidence dans un autre pays. Une condition néanmoins : la personne ne doit pas avoir renoncé à la citoyenneté américaine ;
- **Tout résident légal des États-Unis, quelle que soit sa nationalité** : quiconque est considéré comme résident fiscal aux Etats-Unis aux termes de la loi fédérale américaine, quiconque demande à être traité comme résident fiscal aux Etats-Unis, ou quiconque est considéré comme résident fiscal aux termes de la loi de cet Etat américain.
- Toute personne titulaire d'une carte de séjour permanent (green card) aux Etats-Unis ou résidant de façon permanente aux Etats-Unis ou y ayant passé une période suffisamment longue au cours des trois dernières années.

En cas de doute, nous vous invitons à vous reporter au site internet de l'IRS, le service américain des impôts, (www.irs.gov), et à prendre contact avec votre conseiller fiscal.